

SÉANCE du 27 Novembre 2010

L'an deux mille dix et le vingt sept Novembre, à 9 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain de BOUARD, Maire.

Présents : Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Florence DAUDÉ, Christine CARRIO, Florent RATIER

Excusés : Stéphanie LAURENT (pouvoir à Christine CARRIO), Nadia BOURHIL (pouvoir à Serge BUCHOU), Jean-Loup MATIFAT (pouvoir à Alain de BOUARD)

La secrétaire de séance est Florence DAUDÉ

* * *

Le procès verbal de la séance du 15 Septembre 2010 a été adressé aux conseillers par courrier électronique. Aucune observation n'étant effectuée, il est adopté à l'unanimité.

Alain de BOUARD rappelle que les documents préparatoires au conseil ont été mis à disposition des conseillers sur le site internet de la mairie.

Ordre du jour

Travaux de voirie : choix de l'entreprise

Christophe PHILIP rappelle que le conseil a inscrit au budget primitif 2010 un montant de 13.000 € pour des dépenses de voirie en 2010. Une subvention de 3.000 € a été notifiée pour ces travaux dans le cadre de la DGE.

Il précise que ces travaux consistent principalement à mieux maîtriser l'écoulement des eaux pluviales le long de plusieurs voies de circulation.

Après consultation de deux entreprises les propositions suivantes ont été obtenues :

- entreprise CTP pour 6.407,01 € HT, début des travaux fin janvier/février 2011 ;
- entreprise FOURNIER pour 6.551,71 € HT, début des travaux pour le 10 décembre 2010.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise FOURNIER qui permettra d'engager les travaux plus rapidement avant les intempéries d'hivers.

Révision de la Carte Communale : adoption du dossier d'enquête publique

Le maire rappelle que le conseil du 15 septembre 2010 a validé le projet de révision de la carte communale. Il présente et commente le dossier qui fera l'objet de l'enquête publique réglementaire. Il indique que le tribunal administratif a désigné le commissaire enquêteur.

La procédure va donc se poursuivre, l'enquête devrait pouvoir se dérouler à partir de la mi-décembre pour une période d'un mois. Les habitants seront informés de la date et du déroulement de cette enquête.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le dossier d'enquête publique et autorise le maire à poursuivre la procédure réglementaire de révision.

SCOLARITÉ : création d'un syndicat intercommunal

Christine CARRIO a suivi ce dossier et a représenté la commune aux différentes réunions avec en particuliers celles avec Madame la Sous préfète et Madame l'inspectrice. Elle présente aux conseillers l'historique du projet.

Elle rappelle que le conseil municipal du 6 juillet 2010 a décidé de lancer une étude préalable à la création d'un syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP) réunissant les communes de Bragassargues, Gailhan, Liouc, Orthous-Sérignac, Quissac et Sardan.

Cette étude a conclu à l'intérêt de créer un tel syndicat pour assurer la pérennité de l'accès de nos enfants aux équipements scolaires et périscolaires (transports, cantine, étude, garderie). La mise en place d'un contrat ALAE (Accueil Loisir Associé à l'Ecole) avec l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales permettra de donner un véritable contenu pédagogique aux temps périscolaires.

Cette création ne préjuge en rien de l'évolution de la communauté de commune au cours des prochaines années, évolution qui pourra conduire celle-ci à prendre en charge la compétence scolaire.

La création de ce syndicat résultera d'une délibération prise par chaque conseil municipal concerné accompagnée des statuts.

Concernant les statuts proposés, Christine CARRIO explique que les frais de fonctionnement du syndicat seront répartis entre les communes selon le nombre des enfants scolarisés au 1^{er} janvier ; les dépenses d'investissement seront réparties entre les communes selon les chiffres des populations légales DGF.

Le maire explique que l'article 8 des statuts prévoit que les décisions sont votées à la majorité simple, mais que pour les dépenses importantes (au dessus de 40.000 euros), cette majorité devra inclure les délégués de la ville qui représente plus des 2/3 de la population du territoire. Il importe en effet que la commune de Quissac ne se voit pas imposer contre son avis des dépenses dont elle supporterait 70% du poids du fait de sa population.

Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité la délibération portant constitution d'un syndicat intercommunal de regroupement pédagogique, ainsi que les statuts de ce syndicat..

Le conseil désigne ensuite les délégués de la commune qui siégeront au comité syndical. Après appel des candidatures, il désigne à l'unanimité comme délégués titulaires Christine CARRIO et Alain de BOUARD, comme déléguées suppléantes Nadia BOURHIL et Stéphanie LAURENT.

URBANISME : création d'une PVR au hameau de la Rouvière

Le maire rappelle que le conseil municipal du 8 novembre 2001 a institué le principe de la PVR sur le territoire communal. Lors du conseil du 8 juillet 2010 il a été décidé d'étudier la possibilité de créer une PVR sur le hameau de la Rouvière dans un secteur situé au sud de la rue du Coutach.

Une étude a été menée avec l'aide de la DDTM. Les résultats de cette étude ont été présentés aux propriétaires riverains qui seront bénéficiaires des aménagements prévus.

Le maire présente le projet en insistant sur les éléments suivants :

- la zone concernée représente une surface de plus de 20.000 mètres carrés qui pourront faire l'objet d'autorisation d'urbanisme lorsque la voirie et les réseaux auront été installés
- afin de garantir à terme une desserte normale de ce secteur il est nécessaire de créer une voie de circulation rebouclant l'accès depuis la rue du Coutach vers le chemin d'Aiguebelle
- le coût prévisionnel de l'aménagement (foncier, voirie, réseaux hormis l'assainissement collectif qui sera financé à part) est de 297.075 €

- le coût total de l'aménagement sera supporté par les propriétaires au pro rata de la surface de leurs terrains compris dans une bande de 60 mètres de part et d'autre de la voirie créée ou aménagée.
- La participation sera calculée sur la base de 11,40 €/M².
- les participations correspondant aux terrains qui ont déjà fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme ou qui pourraient en bénéficier sans la PVR sont prises en charge par la commune.
- Compte tenu de ces éléments et de l'apport de la commune sous forme foncière, la participation financière de la commune sera couverte par la perception des Taxes Locales d'Équipement (TLE).

Le maire présente au conseil le projet de délibération spécifique instaurant la PVR sur le secteur concerné. Après discussion le conseil décide à l'unanimité de valider le principe de cette délibération, mais de reporter son adoption après avoir obtenu la garantie de pouvoir acquérir dans les conditions prévues les terrains que la commune apportera dans le cadre de la PVR pour la réalisation de la voirie rebouclant la rue de Coutach vers le chemin d'Aiguebelle.

Communauté de Communes : attribution de compensation de la commune de Sauve

Le maire rappelle le mode de financement de la communauté de communes: elle fonctionne sous le régime de la taxe professionnelle unique: la communauté perçoit la taxe professionnelle qu'elle reverse à chaque commune déduction faite des charges que cette commune a transféré à la communauté.

A la demande de la communauté, les communes de Quissac et de Sauve ont obtenu la dénomination de "communes touristiques" ce qui entraîne le versement d'une dotation supplémentaire.

Pour la commune de Quissac qui est nouvellement labellisée, pas de problème: la dotation est reversée à la communauté de communes puisque la compétence "tourisme et culture" lui a été transférée.

Pour la commune de Sauve il peut y avoir problème dans la mesure où elle était déjà labellisée depuis 1993 et que la dotation était intégrée à sa DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) pour 24.076€. Dans ce cas la CLET (Commission Locale d'Évaluation et de Transfert des Charges) a proposé l'intégration de cette somme dans le transfert de charges, ce qui revient à dire que c'est la communauté qui perçoit cette somme. Cette proposition doit être entérinée par les différents conseils municipaux.

Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité la proposition de la CLET de diminuer le montant de l'attribution de compensation de la commune de Sauve de 24.076 €.

Assainissement : lancement de la consultation pour la station d'épuration et pour les réseaux de collecte et de transport

Le maire indique que les formalités administratives suivent leur cours : l'arrêté autorisant la création de la station d'épuration et définissant son cahier des charges a été publié par le préfet. Par ailleurs la commune a reçu toutes les assurances (mais seulement par oral....) de

percevoir les subventions attendues de l'Etat, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour 2011.

Le maire présente au conseil les tableaux prévisionnels de financement des travaux. Il en ressort que le projet pourra s'équilibrer avec une taxe de raccordement de 2.000 € et une taxe sur la consommation de 1,5 € par mètre cube. Ces montants se situent dans la moyenne de ceux observés dans des communes équivalentes.

Suite à la discussion, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à lancer une consultation des entreprises pour la totalité de ces travaux qui pourront être effectués en une ou deux tranches.

Le planning prévisionnel pourrait permettre le démarrage effectif des travaux au printemps 2011.

Questions informations diverses

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur F. CLAUZON du cabinet Synergies Territoriales qui a été retenu pour l'élaboration du PLU présente aux conseillers le plan de déroulement du projet. :

- le pré rapport de diagnostic sera prêt pour la fin décembre. Après la réception du « porter à connaissance » de l'Etat, une réunion publique de présentation du diagnostic sera organisée au printemps 2011
- des ateliers thématiques seront mis en place au cours du 2^{ème} trimestre 2011
- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera présenté au cours du 4^{ème} trimestre 2011.
- Durant ces différentes phases la procédure de concertation sera celle adoptée lors du conseil municipal du 11 mars 2010.

Divers

Au cours d'une prochaine réunion, le maire rendra compte aux conseillers de sa participation au congrès des maires qui s'est tenu du 23 au 25 novembre. Cela permettra de revenir sur les inquiétudes exprimées par le congrès concernant la réforme des collectivités locales et des financements.

Un bulletin municipal sera publié et distribué au cours de la quatrième semaine de décembre

Le traditionnel pot de début d'année de la municipalité se tiendra le vendredi 7 janvier à 18h30 dans l'ancienne chapelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures

* * *